

Communiqué de presse Non certification du Centre hospitalier de Guéret 06 mai 2024

Nous vous réunissons aujourd'hui pour vous faire part de la décision de non certification du Centre Hospitalier de Guéret.

La certification permet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dans les établissements de santé publics et privés. Elle est en principe réalisée tous les 4 ans, par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé qui se basent sur un nombre important de critères (environ 130).

Les experts ont évalué la prise en soins du patient, les équipes de soins et l'établissement. Nous avons répondu de manière satisfaisante à 87% des critères. Concernant la prise en soins du patient, l'établissement a satisfait à 91% des critères.

Pendant la visite des experts, des mesures correctives ont été prises immédiatement, suite aux préconisations formulées, ce qui a d'ailleurs été salué dans le rapport de certification :

- Le renforcement des procédures de stockage et d'identification des médicaments à risques par service.
- Le regroupement dans un chariot dédié des équipements et dispositifs nécessaires à la prise en charge des complications de l'accouchement,
- Le déplacement et l'équipement du box pédiatrique à proximité de la salle d'attente.

Nous soulignons l'engagement au quotidien des équipes et leur mobilisation tout au long de la procédure de certification.

Il reste des axes d'amélioration à travailler et des objectifs à atteindre, pour lesquels nous sommes d'ores et déjà accompagnés et soutenus par l'Agence Régionale de Santé et par les structures d'appui régionales. Le plan d'action est effectif.

Ce travail se poursuit dans l'objectif d'une nouvelle certification au plus tard dans les deux années à venir.

Les principaux axes de travail sont :

- De permettre que le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté au sein du service des urgences, avec des locaux spécifiquement dédiés et équipés pour leur prise en soins. En complément, une formation des professionnels des urgences sur la prise en charge pédiatrique est programmée,
- De pérenniser le renforcement du temps anesthésiste au bloc opératoire, démarche déjà engagée et particulièrement suivie par l'Agence Régionale de Santé,
- De poursuivre les actions menées sur le stockage des médicaments à risque,

- D'associer davantage les proches et aidants dans la mise en œuvre du projet de soins du patient,
- De constituer un comité d'éthique intra-hospitalier,
- De renforcer l'appropriation de la démarche qualité par les professionnels.

Nous garantissons la sécurité des patients au Centre Hospitalier de Guéret.

La sécurité des patients reste et restera toujours notre priorité ainsi que la poursuite des nombreux chantiers et projets engagés pour pérenniser l'offre de soins sur le territoire de santé.

La Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, La Présidente du Conseil de surveillance Le Directeur,

Madame le Docteur DEVESA-MANSOUR,

Madame FOURNIER,

Madame ZIDANE